



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 12 février 2024

## Communiqué de presse

### Conférence de presse sur la sécurité

Le Préfet de Tarn-et-Garonne, Vincent Roberti et le Procureur de la République, Bruno Sauvage, ont **donné une conférence de presse sur la sécurité, le lundi 12 février 2024**, en présence du colonel Marc De Rémond du Chelas, commandant le groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne, et du commandant Thierry Guérin, directeur départemental adjoint de la police nationale de Tarn-et-Garonne.

**Cet exercice traditionnel en début d'année a permis de faire un bilan de l'état de la sécurité dans le département, et de confirmer la tendance à la hausse des faits de délinquance générale, déjà observée en 2022, et constatée également au niveau national.**

Cette tendance s'observe aussi bien en zone police (+8,2% par rapport à 2022), qu'en zone gendarmerie (+9%).

**Les atteintes aux biens : un niveau global inférieur à celui des années antérieures à la crise sanitaire**

S'agissant des atteintes aux biens, il est enregistré une augmentation (+7,6%), tant en zone police (+10%) que gendarmerie (+2%), sans pour autant revenir au niveau de la période antérieure à la crise sanitaire (-7,1%). Plus précisément, on constate en zone gendarmerie une baisse notable de 14,5 % des vols liés aux véhicules, avec 624 faits. Les cambriolages, en revanche, sont en hausse de +25 %, avec 867 faits. Le Tarn-et-Garonne est, après la Haute-Garonne, le département le plus impacté de l'ex-région Midi-Pyrénées. On demeure toutefois, en zone gendarmerie comme en zone police, sur un nombre de cambriolages inférieur à celui de 2019.

**Les atteintes aux personnes : la lutte contre les violences intra-familiales doit demeurer une priorité sur 2024**

La tendance à la hausse constatée pour la délinquance générale s'explique principalement par l'augmentation des atteintes aux personnes, avec +14,7 % de faits entre 2022 et 2023 (+18,2% en zone police et +14,4% en zone gendarmerie).

L'augmentation la plus nette est liée aux faits de violences intrafamiliales, avec une progression de près de 20 % sur l'ensemble du département.

La croissance forte et continue des violences intrafamiliales depuis près de 5 ans à présent, fait l'objet d'une réponse prioritaire forte et affirmée des pouvoirs publics avec de nombreux dispositifs mis en place pour judiciariser systématiquement tout fait porté à la connaissance des forces de police et gendarmerie, et accompagner la libération de la parole. En cela, ces tendances sont positives, car elles sont avant tout le signe d'une meilleure prise en compte des victimes.

Les efforts vont se poursuivre pour lutter contre ce phénomène qui reste l'une des priorités du département. Pour rappel, de nombreux dispositifs ont déjà été développés comme la création des intervenantes sociales situées en zone police et gendarmerie, la mise en place de la Maison de protection des familles de la gendarmerie, la multiplication par 8 depuis 2022 des téléphones grave danger (49 aujourd'hui) et le quasi-triplement des bracelets anti-rapprochement (de 6 en 2022 à 17 en 2023). Ils vont se poursuivre avec l'appui du Procureur de la République.

### **Un engagement toujours plus important des forces de sécurité, avec une hausse des interventions et du taux d'élucidation**

En zone gendarmerie, le nombre des interventions en 2023 a augmenté de 13 % pour atteindre un peu plus de 13 000. Cette augmentation du nombre d'interventions et du nombre de mis en cause démontre le dynamisme des militaires de la gendarmerie dans la police judiciaire et se répercute directement sur le nombre de faits et le taux d'élucidation qui augmente de près de 6 points en 2023 (de 39 à 45 %).

En zone police également est constatée une augmentation des affaires résolues pour toutes les catégories de délinquance (+7,7 %). Plus précisément, on constate en matière d'élucidation + 14,9 % pour les délits de voie publique, + 9,9 % pour les délits en matière d'atteintes volontaires aux personnes, + 4,3 % pour les délits en matière d'atteintes aux biens et +16,6 % pour les délits en matière économique et financière.

### **Les trafics de stupéfiants**

La lutte contre les stupéfiants est un sujet qui touche de près le département, du fait de sa position stratégique à proximité de Toulouse et des axes routiers depuis l'Espagne.

Les résultats en la matière sont significatifs : 6 trafics démantelés en 2023 en zone gendarmerie, 47 trafics et deals de rue démantelés en zone police (contre 20 en 2021).

L'année a notamment été marquée par le démantèlement d'un important trafic de cannabis et de cocaïne actif dans le secteur des Chaumes, par l'unité de lutte contre les stupéfiants du commissariat avec l'appui de la PJ, de la BRI et du RAID. Il s'est soldé par l'interpellation de 8 trafiquants dont 5 ont été incarcérés. Cette action policière a permis aux résidents de retrouver de la sérénité dans leur quartier.

Les usages de stupéfiants constatés ont augmenté de 23,7 % sur un an, passant de 451 à 558. En zone gendarmerie, le nombre d'auteurs d'infractions a plus que doublé, passant de 130 à 274. Cette augmentation est due pour partie au principe de l'amende forfaitaire délictuelle que les forces de l'ordre peuvent désormais relever en mobilité avec le dispositif de procès verbal électronique.

Autre illustration de cette activité, les saisies en zone police ont représenté en 2023 : 17,363 kilos de cannabis, 2,782 kilos de cocaïne, 18 grammes d'héroïne, 208 cachets d'ecstasy, 15 075 euros, 3 véhicules, 2 armes à feu, 1 immeuble acquis avec le produit du trafic.

Ces résultats sont notamment le fruit d'une excellente coopération de l'ensemble des services répressifs au sein de la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) départementale, et du travail des unités dédiées à ces sujets.

### **La lutte contre la radicalisation et les symboles de la République**

La lutte contre la radicalisation, toujours prégnante dans notre département est également une priorité. Bien que le niveau d'alerte attentat soit redescendu au niveau sécurité renforcée, l'attentat d'Arras d'octobre dernier nous rappelle que la menace est sans cesse présente. Dans le Tarn-et-Garonne, tout est mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène en renforçant les contrôles, en réunissant les instances de coordination et en développant les actions de prévention, auprès des jeunes et en milieu scolaire notamment.

La lutte contre les violences à l'égard des symboles de la République, et notamment des élus, demeure une priorité. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens et vont se poursuivre. Ainsi, les maires disposent aujourd'hui chacun d'un gendarme ou policier référent sûreté. Des formations à la gestion des conflits par les forces de l'ordre, le Raid ou le GIGN leur ont été proposées.

### **Sécurité routière : des chiffres qui restent défavorables**

Le bilan de la sécurité routière en Tarn-et-Garonne est défavorable, contredisant la tendance générale de baisse de la mortalité routière en France en 2023, avec 23 tués sur les routes du département (19 en zone gendarmerie et 4 en zone police).

Au-delà du nombre d'accidents qui augmente légèrement, c'est surtout leur gravité qui augmente de manière importante et traduit un comportement toujours plus irresponsable, malgré un engagement des forces de gendarmerie et de police tout au long de l'année.

4617 contrôles routiers ont été effectués en zone police, dont 388 contrôles vitesse, 457 contrôles alcool et 230 contrôles stupéfiants, pour un total de 3438 infractions relevées.

En zone gendarmerie ont été relevées 12410 infractions vitesse, 562 alcoolémies et 469 conduites sous stupéfiants. 1541 immobilisations de véhicules ont été effectuées. Suite à ces contrôles routiers ont pu être prises 254 mesures administratives de suspension pour la vitesse (dont 61 pour grands excès de vitesse), 306 pour les stupéfiants et 325 pour l'alcoolémie, pour un total de 889 suspensions (876 en 2022).

Un nouveau barème indicatif relatif aux mesures administratives de suspension applicable dans le département de Tarn-et-Garonne a par ailleurs été adopté en octobre 2023, qui durcit certaines durées de suspension afin de dissuader au maximum la commission d'infractions aux règles de la sécurité routière, en particulier en matière de conduites à risques.

Nous devons en 2024 impérativement poursuivre cet effort collectif de lutte contre la mortalité sur les routes de Tarn-et-Garonne. Cela fait partie de nos objectifs prioritaires.